

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO

Séance du 04 Avril 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq et le Quatre Avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 28 Mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Budgets Primitifs pour l'exercice 2025.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Dominique CARLOTTI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Myriam PUTHOD-HONORE, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Thierry GIRASCHI à Ghislaine ETTORI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS : Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343- 2,

Vu la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ; Considérant l'obligation de voter les Budgets Primitifs avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi N° 82-213 du 2 mars 1982).

Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation des Budgets Primitifs de la Ville, du Port de Plaisance et de l'aérodrome de Tavaria.

Après avis de la commission des finances. Ayant entendu l'exposé de son rapporteur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ADOpte** les Budgets Primitifs de l'exercice 2025 arrêtés comme suit :

*** BUDGET VILLE :**

<u>Prévisions budgétaires</u>	<u>Dépenses :</u>	<u>Recettes</u>
- Investissement	4 822 280.68	4 822 280.68
- Fonctionnement	7 102 906.00	7 102 906.00
TOTAL	11 925 186.68	11 925 186.68

*** BUDGET PORT DE PLAISANCE :**

<u>Prévisions budgétaires</u>	<u>Dépenses :</u>	<u>Recettes</u>
- Investissement	1 589 439.61	1 589 439.61
- Exploitation	2 092 179.63	2 092 179.63
TOTAL	3 681 619.24	3 681 619.24

*** BUDGET AERODROME DE TAVARIA :**

<u>Prévisions budgétaires</u>	<u>Dépenses :</u>	<u>Recettes</u>
- Investissement	111 025.37	111 025.37
- Exploitation	270 002.12	270 002.12
TOTAL	381 027.49	381 027.49

- **PRECISE** que les Budgets de l'exercice 2025 ont été établis en conformité avec les nomenclatures M57 et M4.

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre, 1 Abstention.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 11 AVR. 2025
Publication électronique de l'acte exécutoire le : 11 AVR. 2025

Fait à PROPRIANO, le 04 Avril 2025

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20250404-2025-037-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025

Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

